

et M. de Vaudreuil ayant suggéré qu'il était indispensable d'allouer deux ou trois pots d'eau-de-vie, par tête, aux sauvages des pays d'en haut qui visitent la colonie, et même de les traiter modérément au fort Frontenac; ce sur quoi il fut délibéré en conseil le 31 mars 1716, qu'il était nécessaire de maintenir les défenses générales qui ont déjà été faites; mais en même temps de permettre le transport de l'eau-de-vie, en petites quantités, aux endroits proposés par M. de Vaudreuil. S'il juge à propos de renouveler les anciennes défenses, il devra le faire sans en changer la teneur. *Observations.* — La traite de l'eau-de-vie dont se plaint le Père Lafitau est évidemment celle qui se fait dans les villes de la colonie. Inquelle il est toujours nécessaire de supprimer. Fait et arrêté, le 1er juin 1718 — Signé L. A. de Bourbon. Le maréchal d'Estrées.—Par le Conseil, La Chapelle. Et plus bas: Faire savoir à MM. de Vaudreuil et Bégon, que le Conseil a appris qu'un grand nombre de permis ont été émanés en sus de ceux que l'on avait alloués. Défendo l'octroi d'aucun permis de ce genre sous quelque prétexte que ce soit. Faire émaner, une autre notice, le nombre ordinaire de permis; et déclarer ensuite qu'il n'en sera plus octroyé. Les porteurs de ces permis devront en informer les sauvages afin qu'ils apportent leurs effets. Défendo d'inclure dans les permis qui seront donnés en dernier lieu, la permission d'emporter de l'eau-de-vie même pour l'usage des voyageurs. 22

Tel fut, pour le moment, le résultat des efforts de notre missionnaire; mais les intérêts de son cher troupeau n'étaient pas les seuls qui le préoccupaient. La découverte qu'il avait faite devait trop influer sur le commerce et la prospérité du Canada, pour qu'il ne cherchât pas à la faire apprécier du gouvernement. Il présenta donc lui-même sa précieuse racine au Régent dont on a du remarquer la signature au bas de l'arrêté du conseil. En l'honneur de ce prince, il appela le gin-seng du Canada: "l'aureliane du Canada" (*Aureliana Canadensis*) (1).

Pend de temps après, il publiait le mémoire que nous reproduisons. Les exemplaires, nous l'avons déjà dit, en sont devenus très-rare. Il en existe un à la bibliothèque du Parlement (le second ou le troisième peut-être: on sait que notre bibliothèque nationale brûle périodiquement), et Sir L. H. Lafontaine en possède un autre, qu'il a bien voulu nous prêter et d'après lequel a lieu la réimpression actuelle (2). Cette complaisance mérite d'autant plus notre reconnaissance et celle du public, que ce livre est doublement précieux à celui qui le possède, par le fait assez singulier que c'est l'exemplaire même offert par le Père Lafitau au Marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de la Nouvelle-France. On lit, en effet, sur la première page, ces mots en écriture très fine: "A. M. le Marquis de Vaudreuil;" et M. le commandeur Viger, qui possède plusieurs autographes de Lafitau, entre autres celui dont nous publions un fac-similé, ne doute pas que ces mots n'aient été tracés de la main de missionnaire.

Il semble étrange qu'après avoir pris tant d'intérêt au Canada le Père Lafitau n'y soit point revenu finir ses jours; mais il resta en Europe quoiqu'il fut ardemment réclamé par le Supérieur de Québec, le vénérable Père Julien Garnier (3). Bien que sur la liste des missionnaires de 1718 à 1719, il soit encore porté comme attaché à la mission du Sault St. Louis, une note, *nunc Roma*, indique qu'il devait se trouver alors dans la ville éternelle, où il pouvait compléter ses études sur l'antiquité mieux que partout ailleurs. Plus tard il devint professeur de belles-lettres, poste comparativement humble si l'on considère la grande réputation qu'il s'était acquise; mais qu'il rechercha sans doute par modestie et aussi pour pouvoir travailler plus facilement à son grand ouvrage. Les *Mœurs des Sauvages*, etc., terminées au mois de mai 1722, ne parurent qu'en 1724. On ne sait ce qu'il faut y admirer davantage, ou de l'exactitude de l'observateur ou de l'érudition du savant. Les conjectures du Père Lafitau se sont depuis changées en certitude; personne ne doute aujourd'hui que l'Amérique n'ait été peuplée par l'Asie, comme il le prétendait. Quant aux races particulières d'où il fai-

sait descendre nos sauvages, rien dans les découvertes et les observations postérieures ne contredit victorieusement ses opinions, qui paraissent d'ailleurs si fondées, entourées qu'elles sont non seulement du prestige de l'érudition du texte; mais de celui qui produisent les admirables gravures dont ses deux volumes sont ornés. "Il cherche à prouver, dit la *Biographie Universelle*, que la plupart des peuples de l'Amérique viennent originairement de ces barbares qui occupèrent d'abord le continent de la Grèce et ses îles, d'où ayant envoyé de tous côtés diverses colonies pendant plusieurs siècles, ils furent obligés, enfin, d'en sortir, ayant été chassés en dernier lieu par les Cadméens. Ceux, ajoute Lafitau, qui connaîtront bien les peuples barbares de l'Amérique Septentrionale, y trouveront le caractère de ces Helléniens et de ces Pélasgiens. On ne peut nier que plusieurs des aperçus du Père Lafitau ne soient ingénieux, et que ce livre n'annonce une grande connaissance de l'antiquité."

Les types des diverses divinités, les cérémonies religieuses et les instruments même du culte chez tous les peuples dont il a scruté si savamment les mœurs, les monuments et les coutumes, établissent, du reste, cette identité des traditions humaines que Lamennais avait pris pour base de son système philosophique et théologique, et que, dans son aveuglement, Dupuis avait exploitée en sens contraire dans son Origine de tous les Cultes. Lafitau a fait parler cette ressemblance aux yeux de son lecteur dans ses belles gravures, dont les dessins paraissent avoir été tracés par lui-même, ce qui en soi serait déjà un mérite nullement à dédaigner. L'ouvrage dédié au Duc d'Orléans est digne, sous ce rapport, du goût artistique de ce prince. Il contient 41 planches, contenant chacune d'elles un grand nombre de gravures. La frontispice représente le Temps dictant à l'histoire les admirables récits de l'Ancien et du Nouveau Testament (4).

Un Dictionnaire Historique attribué au Père Lafitau une "Vie de Jean de Brienne, empereur de Constantinople," laquelle aurait vu le jour en 1727; mais il nous a été impossible de nous assurer de l'exactitude de cette assertion. En 1733, il publia "l'Histoire des Découvertes et des Conquêtes des Portugais dans le Nouveau Monde," 4 vols. in-12. Le titre de cet ouvrage est incorrect, puisque l'auteur y décrit les conquêtes des Portugais en Asie et en Afrique plutôt que celles qu'ils ont faites en Amérique. A partir de cette publication on ne trouve plus le nom du Père Lafitau que dans une lettre qu'il écrivit de Paris en 1738. Ses derniers instants ne nous sont guères plus connus que les commencements de sa vie: l'année même de sa mort n'est pas très certaine; toutefois on la place généralement en 1740. Nous avions espéré trouver sur lui quelques renseignements précis, quelques détails dans les registres du Sault St. Louis; mais la porte de ces intéressantes annales, brûlées dans l'incendie de l'église de St. Régis, où elles avaient été transportées par le Père Gordon, est d'autant plus irréparable qu'il n'en existe pas même de copie au greffe.

D'un autre côté, les dictionnaires biographiques de l'Europe disent peu de chose de l'historien des vieilles races de l'Amérique; mais, en revanche, ils sont très explicites et tout particulièrement renseignés à l'égard d'un de ses cousins, évêque de Sisteron, qui, aux yeux de l'histoire, a le tort d'avoir été l'ami si non la créature du cardinal Dubois (5).

Grâce, cependant, à un portrait qu'un homme, qu'il faut toujours nommer quand il s'agit d'antiquités canadiennes, M. Viger, a tiré de l'oubli, nous pouvons donner à nos lecteurs une idée assez pré-

(1) Le Régent était, comme on sait, le Duc d'Orléans, et le nom latin d'Orléans, devenu cité sous l'empereur Aurélien, était *Aurelianna*.

(2) Les recherches et les généreux efforts de notre juge en chef ont déjà enrichi nos annales de précieux documents. Sans parler de ceux qu'il a obtenus en France et de ses *Observations*, publiées dans les *Questions Seigneuriales*; les motifs de son jugement, dans la cause de Wilson et Wilson, méritent d'être lus par tous ceux qui s'intéressent à la partie de notre histoire qui suit immédiatement la conquête.

(3) Le Père Garnier est un de ces vétérans de la foi dont la vie mériterait d'être mieux connue. Il mourut, à Québec, à l'âge de 87 ans; il en avait passé 49 en Canada.

(4) Les exemplaires de cet ouvrage sont devenus assez rares et dispendieux. Il en existe plusieurs dans le pays. Celui du commandeur Viger est enrichi des notes précieuses de M. Joseph Marcoux, missionnaire des Iroquois de St. Régis, puis du Sault St. Louis, de 1813 à 1835, c'est-à-dire pendant 42 ans. Savant philologue, il composa une grammaire et un dictionnaire de la langue iroquoise, et plusieurs autres ouvrages encore inédits. Voir les Lettres sur l'Amérique de M. Marmier, et la Promenade en Amérique de M. Ampère.

(5) Pierre François Lafitau, évêque de Sisteron, naquit à Bordeaux en 1655, d'un courtier de vin, et dut sa fortune à son esprit. Il entra fort jeune chez les jésuites et s'y distingua par son talent pour la chaire. Ayant été envoyé à Rome au sujet des disputes élevées par les jansénistes contre la bulle *Unigenitus*, il plut à Clément XI. Devenu évêque, il prit une part très active à la lutte prolongée entre Port-Royal et les jésuites. Il publia plusieurs ouvrages de polémique et plusieurs mandements. Ses ouvrages sont: "Histoire de la Constitution *Unigenitus*," 1757 et 1758, 2 vols. in-12; "Réfutation des anecdotes ou mémoires secrets sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus* par Villefort," 3 vols. in-12; "Histoire de Clément XI," 2 vols. in-12; "Sermmons," 4 vols. in-12; "La Vie et les Mystères de la Ste. Vierge," 2 vols. in-12, et plusieurs autres ouvrages ascétiques. Il mourut en 1764, à 70 ans, au château de Lurs, qui appartenait aux évêques de Sisteron.—*Dict. Hist. de Feller*.